

## 3.1 LES OFFICIERS PUBLICS ET MINISTÉRIELS, LES ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES JUDICIAIRES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le nombre d'officiers publics et ministériels (OPM) s'élève à 21 600. Les notaires représentent 81 % des OPM, les commissaires de justice 17 %, les greffiers des tribunaux de commerce et les avocats aux conseils 1 % chacun. Parmi les OPM, 62 % exercent en qualité d'associé, 11 % en tant qu'individuel, 27 % comme salarié. Leur âge moyen s'établit à 46,3 ans. Plus de la moitié (56 %) sont des femmes, en moyenne plus jeunes que les hommes : 44,6 ans contre 48,4 ans. Ces OPM exercent au sein de 9 500 offices, parmi lesquels 56 % sont constitués en société, dont 41 % le sont en société civile professionnelle.

Sur les 17 500 notaires exerçant au 1<sup>er</sup> janvier 2025, 5 400 sont salariés (31 %) et 12 100 exercent à titre libéral, dont 10 200 avec associé(s) (58 %) et 1 900 à titre individuel (11 %). Parmi les OPM, il s'agit de la profession à la fois la plus jeune (46,0 ans en moyenne) et la plus féminisée (58 % d'entre eux sont des femmes).

### Définitions et méthodes

Un **officier ministériel** est une personne titulaire d'un office conféré à vie par l'État et nommé par décision d'un ministre. Un **officier public** est une personne déléguée de la puissance publique de l'État au nom duquel il confère l'authenticité aux actes relevant de sa compétence. Même si tous les officiers ministériels ne sont pas des officiers publics, on les regroupe sous le même terme **d'officier public et ministériel**.

**Modes d'exercice des professions d'officiers publics et ministériels** : les professions d'officiers publics et ministériels peuvent être exercées à titre individuel, d'associé avec un ou plusieurs confrères ou encore de salarié.

**Notaire** : officier public et ministériel qui rédige et reçoit des actes ou contrats auxquels il confère un caractère « authentique » (ex : testament, vente d'immeuble, contrat de mariage, divorce par consentement mutuel, etc.).

**Huissier de justice** : officier public et ministériel qui délivre des actes judiciaires (ex : convocation en justice) et procède à l'exécution forcée des décisions de justice (ex : expulsion, saisie, etc.).

**Commissaire-priseur judiciaire** : officier ministériel qui procède aux ventes judiciaires (prescrites par la loi ou la justice) de meubles et effets mobiliers corporels (vêtements, bijoux, etc.) aux enchères publiques.

**Commissaire de justice** : profession créée le 1<sup>er</sup> juillet 2022, résultant de la fusion des métiers d'huissier de justice et de commissaire-priseur judiciaire. Les professionnels qui n'ont pas encore réalisé la formation nécessaire pour exercer la plénitude des compétences de la nouvelle profession continuent d'exercer sous leur ancien titre et ne peuvent accomplir que les actes auparavant réservés à leur profession d'origine. Ils doivent réaliser cette formation avant le 1<sup>er</sup> juillet 2026, faute de quoi ils seront, à cette date, interdits d'exercer.

**Greffier de tribunal de commerce** : officier public et ministériel qui assiste les juges du tribunal de commerce à l'audience et le président dans ses tâches administratives et dirige les services du greffe (secrétariat) du tribunal de commerce.

**Avocat aux conseils** : officier ministériel qui assiste et représente les plaignants devant le Conseil d'État et la Cour de cassation.

**Administrateur judiciaire** : dans le cadre d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire, il est chargé d'assister ou de surveiller le débiteur en difficulté, voire d'administrer son entreprise.

**Mandataire judiciaire** : dans le cadre des procédures de sauvegarde, de redressement et de liquidation, il est chargé de représenter les créanciers.

**Champ** : France.

**Sources** : ministère de la Justice, SG, SSER, exploitation statistique des données du portail OPM (figures 1, 2, 3 et 4), ministère de la Justice, Direction des affaires civiles et du Sceau (figure 5).

**Pour en savoir plus** : « L'installation des notaires de la première carte (2016-2018) », *Infostat Justice* 181, mars 2021

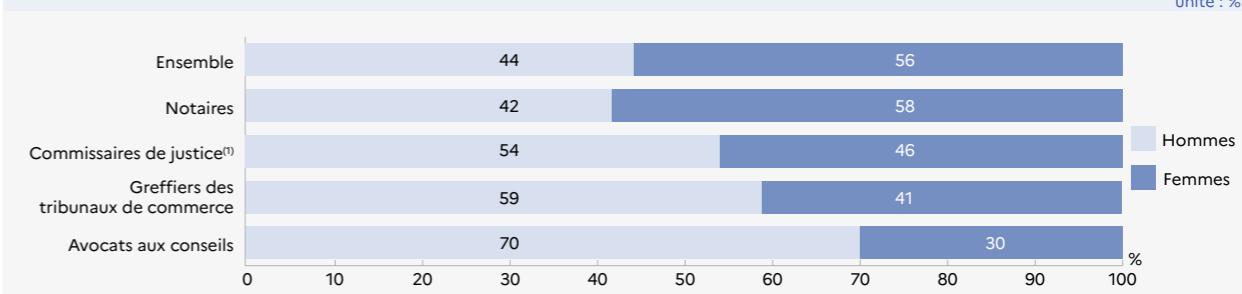
### 1. Officiers publics et ministériels au 1<sup>er</sup> janvier 2025 selon le mode d'exercice

	Total	Associé	Individuel	Salarié
<b>Total</b>	<b>21 611</b>	<b>13 461</b>	<b>2 318</b>	<b>5 832</b>
Notaires	17 484	10 227	1 851	5 406
Commissaires de justice <sup>(1)</sup>	3 775	2 921	444	410
Greffiers des tribunaux de commerce	227	208		19 <sup>(2)</sup>
Avocats aux conseils	125	105		20 <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, cette profession regroupe les commissaires-priseurs judiciaires et les huissiers de justice

<sup>(2)</sup> les données ont été agrégées en raison du secret statistique

### 2. Officiers publics et ministériels au 1<sup>er</sup> janvier 2025 selon le sexe



<sup>(1)</sup> depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, cette profession regroupe les commissaires-priseurs judiciaires et les huissiers de justice

### 3. Âge moyen des officiers publics et ministériels au 1<sup>er</sup> janvier 2025, selon le sexe



<sup>(1)</sup> depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, cette profession regroupe les commissaires-priseurs judiciaires et les huissiers de justice

### 4. Nombre d'offices au 1<sup>er</sup> janvier 2025 selon le mode de gestion

	Total <sup>(1)</sup>	dont	
		Sociétés civiles professionnelles	Sociétés d'exercice libéral
<b>Total</b>	<b>9 499</b>	<b>2 149</b>	<b>3 129</b>
Notaires	7 089	1 458	2 239
Commissaires de justice <sup>(2)</sup>	2 203	628	787
Greffiers des tribunaux de commerce	137	25	103
Avocats aux conseils	70	38	0

<sup>(1)</sup> hors offices vacants ou non pourvus

<sup>(2)</sup> depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, cette profession regroupe les commissaires-priseurs judiciaires et les huissiers de justice

### 5. Administrateurs et mandataires judiciaires au 1<sup>er</sup> janvier 2025

	Nombre de professionnels	Nombre d'études
Administrateurs judiciaires	165	76
Mandataires judiciaires	328	188